

Programme de formation

Formation juridique pour les membres élus du CSE

Objectifs :

Les ordonnances Macron de 2017 et leurs décrets d'application entraînent des changements importants dans les entreprises pour l'organisation du dialogue social et économique. Une instance unique, le CSE, remplace le CE, les DP et le CHSCT. La fusion des instances impose aux élus de bien saisir leurs attributions et de développer des compétences pour assurer leur mandat. Des compétences juridiques et sociales.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre le nouvel état du droit et des obligations d'employeur
- comprendre la hiérarchie des textes et des accords collectifs
- connaître la relation entre convention de branche et accord collectif d'entreprise
- apprécier les nouveautés de la législation du travail
- participer à la représentation des salariés
- lire la convention collective des entreprises artistiques et culturelles
- mesurer les questions relatives au temps de travail

A l'issue de cette formation, l'entreprise pourra développer des phases de négociations positives pour des décisions basées sur une connaissance partagée.

Publics et prérequis :

Les membres élus des CSE. Cette formation est obligatoire pour les membre élus dans les entreprises d'au moins 50 salariés (Code du travail : Articles L2315-63, L2145-5 et suivants). Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissances à des illustrations et exemples tirés de la pratique professionnelle de l'intervenant. Elle alterne des temps d'apports théoriques avec de nombreuses mises en situation personnelles et questionnements sur les pratiques quotidiennes des participants. Cette formation est très adaptative en temps réel. Des éclairages extérieurs sur d'autres établissements issus de l'expérience de la formatrice seront apportés. Pour la partie comptable et financière de cette formation : 1 ordinateur pour deux personnes avec Excel (utilisation de matrices pédagogiques).

Durée :

14 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Le CSE

le fonctionnement

les attributions

l'organisation des activités sociales et culturelles

la participation au dialogue social au sein de l'entreprise

Les aspects généraux des contrats de travail

la forme des contrats et les mentions obligatoires

les accords collectifs d'entreprise et la convention collective de branche

les sanctions disciplinaires

les litiges

les périodes d'essai

la rupture

les mentions obligatoires

Les contrats

le CDI

le CDD

le CDDU

le cas particulier du contrat pour les intermittents

Les relations collectives

les syndicats et la négociation collective

les Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

les salariés protégés

les conflits collectifs

La durée du travail, les rémunérations et les congés

le temps de travail

les congés

les salaires

La santé et sécurité au travail

la prévention

le contrôle

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation et de la compréhension des questions abordées se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.

Documentation :

La documentation pédagogique remise aux participants est composée d'un support synthèse, des apports théoriques et d'une bibliographie.